



Travaux de plomberie dans les logements

Depuis un certain temps, vous nous dites connaître un problème de manque ou de variation d'eau chaude. Nous remplacerons la **robinetterie de douche** dans tous les appartements où elle n'a pas encore été remplacée.

Les ouvriers entreront chez vous deux fois :

- Une fois le **24 février** (entre 8 h et 16 h) pour constater l'état de la plomberie de la salle de bain. Cela prendra quelques minutes.
- Une fois pour réaliser les travaux. La date exacte sera confirmée 48 h à l'avance. Les travaux dureront moins de 2 heures. Vous avez le choix : **rester** chez vous en gardant une distance de 2 mètres avec les ouvriers OU **quitter** votre logement pendant les travaux.

Pendant les travaux :

- En tout temps, les ouvriers conserveront une distance de 2 mètres avec vous. Si c'est impossible, ils porteront un masque.
- Ils se laveront les mains avant et après leur visite dans votre logement.
- Ils désinfecteront les poignées et tout ce qu'ils toucheront dans les aires communes et les logements.

Soyez assurés que nous sommes très sensibles à la situation et que nous prenons toutes les précautions pour assurer votre santé et votre sécurité.

Travaux :

- Remplacer le robinet de votre douche et la tuyauterie la reliant au robinet du bain
- Remplacer la pomme de douche par une douche-téléphone écoresponsable qui économise l'eau (programme Hydro-Québec)
- Ouvrir le mur de gypse derrière le bain (généralement situé dans un garde-robe)
- Remplacer les valves d'alimentation d'eau dans chaque logement





Calendrier Visite : 24 février 2021
Travaux : mars et avril 2021



Horaire
 Les mercredis,
 de 8 h à 17 h



Entrepreneur
 Équipe spécialisée en
 plomberie de l'OMHM



Impliquez-vous

ce que vous **devez faire**

1. Préparez-vous le jour du rendez-vous :

- Dégagez la trappe d'accès à l'arrière du bain (garde-robe).
- Enlevez les effets dans votre bain et sur votre vanité.

2. Surveillez l'avis sur la porte de votre logement pour connaître l'heure et la date des travaux. L'OMHM vous informera au moins 48 heures à l'avance. Les **rendez-vous** seront fixés entre **8 h et 17 h**.

3. Soyez présent au rendez-vous fixé. Si vous ne pouvez pas y être, désignez une personne de confiance pour vous remplacer : un voisin, un ami ou un membre de la famille. Si, malgré tout, vous n'avez trouvé personne, informez-en les ouvriers ou votre agent de liaison, le plus rapidement possible.

- Il y a aura des coupures d'eau quand les employés réaliseront les travaux dans votre salle de bain ainsi que dans celles au-dessus et en dessous de la vôtre.



inconvénients
 pendant les travaux

Merci pour votre patience et votre collaboration !

Des questions concernant le chantier ?

MARC SEDILLOT

Agent de liaison | 514 868-3077 | marc.sedillot@omhm.qc.ca

Travaux réalisés par :



Office municipal
 d'habitation
 de Montréal

Travaux financés par :



Communauté métropolitaine
 de Montréal



Société
 d'habitation
 Québec